

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

Séance du Lundi 25 septembre 2023 à 19h00

Nombre de conseillers en exercice : 33 Présents : 23 Votants : 31

Le Conseil Municipal de la commune de Marmande, convoqué le mardi 19 septembre 2023 s'est réuni le Lundi 25 septembre 2023 à 19 heures 00, en présentiel dans la salle du Conseil Municipal de Marmande, en séance publique, sous la présidence de M. Joël HOCQUELET, Maire de Marmande.

Présents : HOCQUELET Joël, Maire, CILLIERES Charles, SORIN Christian, VERDIER Françoise, MILHAC Michel, CHASTAING Séverine, CARDOIT Patrick, NOSMAS Karen, PASCAL Alain, Adjoints, FIGUES Fatima, BOURBON Jean-Claude, LE BRIS Alain, BORDERIE Sophie, BOULITEAU Bernard, MARTIN Dominique, FEYRIT Pierre, GUILBAUD Valérie, BONNET Gilbert, CALZAVARA Martine, BALLEREAU Marie-Catherine, PERALI Valérie, PREVOT Jérémie, DUBOURG Jean-Luc, Conseillers Municipaux.

Absents ou excusés : CARUHEL Maud, FEYRIT Jean-Claude, DUBRANA Didier, BLANCHARD Stéphane, GASSER Anne-Laure, MARCHAND Emmanuelle, FIGUEIRA Muriel, ROQUES Loréline, FRANCIS Stéphane, HAY Florence,

Pouvoirs : de CARUHEL Maud à HOCQUELET Joël, Maire, de FEYRIT Jean-Claude à SORIN Christian, de DUBRANA Didier à CILLIERES Charles, de BLANCHARD Stéphane à NOSMAS Karen, de FIGUEIRA Muriel à CHASTAING Séverine, de ROQUES Loréline à CARDOIT Patrick, de FRANCIS Stéphane à PERALI Valérie, de HAY Florence à CALZAVARA Martine.

H.10

**Modification du volume hebdomadaire d'un emploi au tableau des effectifs
Rentrée 2023-2024 CONSERVATOIRE**

Cette délibération vise à modifier le volume horaire hebdomadaire d'un emploi d'assistant d'enseignement artistique pour intervenir au sein du Conservatoire, à l'occasion de la rentrée scolaire 2023-2024.

Vu le Code Général de la Fonction Publique
Vu la saisine auprès du prochain Comité Social Territorial

Considérant la nécessité d'augmenter la quotité de temps de travail d'un poste d'assistant d'enseignement artistique (contrebasse) à temps non complet de 4 heures à 5 heures pour répondre aux besoins du service.

L'agent sera placé sous la responsabilité du Directeur du Conservatoire et aura pour mission principale l'enseignement au sein du Conservatoire.

Les membres du Conseil Municipal sont invités à approuver la délibération suivante,

**Le Conseil Municipal
après en avoir délibéré :**

- Décide** La modification d'un emploi d'assistant d'enseignement artistique à temps non complet de 4 heures augmenté à 5 heures.
- Approuve** que cet emploi d'assistant d'enseignement artistique, en cas de recherche infructueuse d'un candidat statutaire, puisse être pourvu par voie contractuelle, compte tenu de la spécificité du poste explicité dans l'exposé des motifs, sur la base de l'article 3-3, 2ème alinéa de la loi 84-53 du 26 janvier 1984.
- Précise** que dans l'hypothèse d'un recrutement contractuel, l'agent sera recruté à durée déterminée pour une durée allant de 1 à 3 ans. Le contrat pourra être renouvelé pour une nouvelle période de 3 ans sous réserve du caractère infructueux du recrutement d'un fonctionnaire sur cet emploi. La durée totale des contrats en CDD ne pourra excéder 6 ans. A l'issue de cette période maximale de 6 ans le contrat pourra être reconduit pour une durée indéterminée sous réserve du constat du caractère infructueux du recrutement d'un fonctionnaire sur cet emploi.
- Précise** qu'en fonction du niveau d'étude, de la possession de diplômes, et de l'expérience professionnelle, la rémunération sera calculée par référence à la grille du 1er au 3ème grade de Catégorie B de la filière Artistique ; et sera modulée entre le 1er échelon du 1er grade et le dernier échelon du dernier grade de recrutement. Un régime indemnitaire pourra être attribué, ainsi que les avantages sociaux, selon les dispositions prévues par la collectivité.
- Précise** que le tableau des effectifs sera modifié en conséquence.
- Propose** que les crédits nécessaires soient inscrits sur le budget principal 2023 (chapitre 012),
- Autorise** M. le MAIRE ou son représentant à signer tous les documents relatifs à cette délibération.

Votants : 31 - Abstention : 00 - Exprimés : 31 - Contre : 00 - Pour : 31 -
Dossier adopté à l'unanimité

Fait et délibéré en l'Hôtel de ville, les jour, mois et an susdits.
Ont signé au registre les membres présents.
Pour extrait certifié conforme,
Marmande le 25 septembre 2023

Le secrétaire de séance
Charles CILLIERES



Le Maire de Marmande
Joël HOCQUELET



Délibération certifiée exécutoire compte tenu de sa publication le 05/10/2023
et de sa transmission au contrôle de légalité le 05/10/2023.

Le Secrétaire de séance
Charles CILLIERES



Le Maire de Marmande
Joël HOCQUELET

